



DÉCLARATION

Tous et Toutes dans l'action le jeudi 28 juin 2018

L'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT et la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO apportent leur soutien à tous les salariés mobilisés pour la défense de leurs droits et l'aboutissement de leurs revendications et plus particulièrement au combat exemplaire des cheminots.

Elles saluent les salariés du Social, médico-social dans la protection de l'enfance, le handicap et ceux dans l'Aide à Domicile, qui résistent et combattent, comme dans l'Eure et Loir (28), l'Indre-et-Loire (37), la Loire (42), le Loiret (45), le Maine-et-Loire (49), le Nord (59), le Puy de Dôme (63).

Elles invitent l'ensemble de leurs syndicats à organiser des assemblées générales dans tous les établissements et à faire de la journée du 28 juin 2018 une grande journée de revendications et de mobilisation.

Elles décident pour se faire d'appeler à la grève et revendiquent :

- L'augmentation générale des salaires, minima sociaux et pensions ;
- Le financement à hauteur des besoins des établissements et services sociaux médico-sociaux, qui nécessite pour l'aide à domicile un tarif au minimum de 25 euros de l'heure d'intervention et dans les EHPAD « un agent ou un salarié par résident » ;
- L'arrêt des appels à projets, l'abandon du programme de tarification SERAFIN-PH et le maintien de tous les emplois avec l'embauche immédiate des personnels diplômés nécessaires afin de garantir toutes les missions de Service Public ;
- Le retour à l'opposabilité des Conventions Collectives et accords d'entreprises ;
- Le retour aux principes de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur les seules cotisations sociales avec l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales et de la Contribution Sociale Généralisée ;
- L'accès à l'élévation de la qualification pour toutes et tous les salariés et le maintien de tous les diplômes et titres nationaux du secteur ;
- Le maintien et l'amélioration des conventions collectives ;
- L'abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron-Pénicaud et de toutes les lois régressives dans la Santé (HPST, loi Santé).

Le 28 juin, continuons de construire dans l'unité le nécessaire rapport de force pour être entendu et obtenir satisfaction.

UFAS CGT
case 538
263 rue de Paris
93100 Montreuil
Tel : 01.55.82.87.81

FNAS FO
7 passage Tenaille
75014 Paris
Tel : 01.40.52.85.80

Paris, le 19 juin 2018